

Information aux demandeurs de logement

Madame, Monsieur,

Vous venez de retirer un dossier de demande de logement et nous vous en remercions.

Ce formulaire est désormais unique et national. Avant la fin de l'année 2011, il sera enregistré dans un fichier unique départemental qui vous évitera de multiplier vos démarches auprès des autres bailleurs sociaux. Vous devez compléter l'ensemble des informations demandées au **stylo noir**.

Pour déposer ce dossier, vous devez seulement joindre un **justificatif de votre identité** (carte d'identité ou titre de séjour en cours de validité). Les autres pièces justificatives vous seront demandées lorsque votre candidature sera examinée en vue d'une proposition de visite d'un logement, avec deux autres candidats, avant passage en commission d'attribution.

Votre candidature sera proposée à la commission d'attribution de Porte des Alpes habitat soit par un **organisme réservataire** (l'Etat, le Grand Lyon, un collecteur*...) en fonction de ses critères, soit directement par le **service clientèle** de l'office, où seule l'ancienneté du dossier de demande de logement est privilégiée. En moyenne, un logement sur deux est réservé sur le parc ancien et la quasi-totalité sur les programmes immobiliers neufs.

** Sont concernés : les salariés des entreprises privées dont l'effectif est supérieur à 20 salariés, dont les agences d'intérim.*

Sachez que seules les personnes qui dépendent de votre **foyer fiscal** doivent être considérées comme personnes à charge. De ce fait, chaque personne indépendante fiscalement est amenée à devenir co-titulaire du bail.

Lorsque votre dossier sera saisi sur informatique, vous recevrez un **numéro d'enregistrement**. Conservez-le, il permettra aux services de traiter plus rapidement toutes les informations que vous nous transmettez ultérieurement.

Ce dossier est valable **un an**. Il vous sera proposé de le renouveler chaque année.

N'hésitez pas à **élargir votre choix** à l'ensemble du parc de Porte des Alpes Habitat qui est, par ailleurs, largement réhabilité. Plus votre choix sera large, plus il sera facile de vous adresser une proposition de logement.

Bien entendu, vous serez automatiquement avisé de toute proposition de logement.

Souhaitant pouvoir vous satisfaire dans les meilleurs délais.

La Direction de Porte des Alpes Habitat



Pour plus de renseignements, contactez notre chargée d'accueil.

Elle vous accueillera tous les matins (sauf les mardi et mercredi) de 9h à 12h, et uniquement les jeudis pendant les vacances scolaires.

Elle vous recevra sans rendez-vous. Elle examinera, avec vous, votre situation et vous conseillera.

Vous pouvez aussi consulter notre site Internet :

www.portedesalpeshabitat.fr